

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 25 mars 2024 de 18h30 à 20h31.

**Étaient présents :** CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MAURY Édith, PERRIN Céline et STEPHAN Murielle.

**Absents excusés :** LABARRE Alexis ayant donné procuration à STEPHAN Murielle, MEXIQUE Bruno.

**Secrétaire de séance :** MAURY Édith

**2 spectateurs**

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

### Approbation des PV de la précédente séance

Le PV du conseil municipal est approuvé avec 8 voix pour et 1 abstention. Madame Maury est surprise qu'un projet qui a été suivi et cautionné dans de nombreuses séances soit tout d'un coup rejeté. Elle rappelle que ce projet est important pour le village, les différentes associations et ses habitants. Madame Maury rappelle que le conseil municipal avait 2 ans pour peaufiner et affiner ce projet en y incluant la restauration de la façade de cette construction qui est fortement dégradée et par conséquent qu'il n'y avait aucun risque à demander les subventions (qui pouvaient se monter à 80% du montant total des travaux). Cette réhabilitation aurait pu permettre des projets innovants.

### Subventions 2024

Orchestre d'Harmonie de Saint-Germain-la-Ville.	50 €
ACPA	152 €
ADMR	400 €
L'Ecuriole	200 €
L'équipe Coole	150 €
Conciliateurs de justice	50 €
Euro Coole	50 €
ACVV	500 €

Après discussion, les montants des subventions sont fixés puis adoptés par l'assemblée, à l'unanimité. La commune a accordé 1 552 € de subventions contre 1 045 € l'année dernière.

### Taux de fiscalité 2024

Comme pour l'année 2023, la base d'imposition ayant encore augmenté (+5% d'augmentation sur les bases de l'État), le conseil décide **de maintenir les taux suivants, pour un produit attendu de 142 358 €.**

	Taux communal 2023
Taxe foncière bâti	33.52 %
Taxe foncière non bâti	8.47 %
CFE	12.88 %

Les taux des taxes locales sont adoptés à l'unanimité.

### Compte de gestion 2023

Le compte de gestion, correspondant en tous points au compte administratif, est adopté par l'assemblée, à l'unanimité.

### Compte administratif 2023

Après lecture du document et analyse des différents chapitres du budget, il en résulte que le compte administratif 2023 présente :

Un excédent de fonctionnement d'un montant de .....316 994,97 €

Un excédent d'investissement d'un montant de ..... 27 802,59 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Charges à caractère général	72 681,99 €	
	Charges de personnel	80 431,31 €	
	Atténuations de produits	20 372,00 €	
	Opérations d'ordre entre section	8 152,97 €	
	Autres charges de gestion courante	32 260,86 €	
	Charges financières	11 571,90 €	
	Charges exceptionnelles	309 €	
	Excédent 2022		206 970,36 €
	Atténuation de charges		330,65 €
	Produits des services		16 614,88 €
	Impôts et taxes		163 339,00 €
	Dotations et participations		125 532,76 €
	Autres produits gestion courante		29 987,05 €
	Produits financiers		0,30 €
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>225 780,03 €</b>	<b>542 775,00 €</b>

		Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	Remboursement d'emprunts	60 352,02 €	
	Immobilisations incorporelles	1 020,00 €	
	Subventions d'équipement	12 086,00 €	
	Immobilisations corporelles	56 972,15 €	
	Opérations patrimoniales	0 €	
	Excédent 2022		74 655,42€
	Subventions d'investissement		24 225,00 €
	Emprunts et dettes assimilées		0 €
	Opérations d'ordre entre sections		8 152,97 €
	Dotations		39 113,37 €
	Opérations patrimoniales		0 €
	<b>Total investissement</b>	<b>118 344 ,17 €</b>	<b>146 146,76 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil accompagné de la secrétaire.

Madame Édith MAURY est désignée présidente et procède au vote.

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité avec 8 voix pour.

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil.

### **Affectation des résultats 2023**

Le solde de fonctionnement (+316 994,97€) + excédent d'investissement (+27 802,59€) - les restes à réaliser de (-34 856,99€) soit **309 940,57 €** est reporté en fonctionnement sur le budget 2023.

La somme de 7 054,40€, qui correspond au besoin de financement en investissement (Excédent d'investissement - Restes à réaliser) va être inscrite au compte 1068 en recette d'investissement.

L'affectation des résultats est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

## **BP 2024**

Dépenses d'investissement envisagées en 2024 :

PLUI (RAR)	10 9000.30
Achat de terrain (RAR)	20 000€
Signalisation (RAR)	956.69€
Réfection chemin des hauts (RAR)	3 000€
Replantation ONF	27 382.42€
Remplacement LED	32 460€
Achat tables SDF	5 000€
Matériel et outillage technique	9 931.44€
<b>Total des dépenses envisagées</b>	<b>74 773.86€ + 34 856.99€ (RAR)</b>

Monsieur le Maire propose au conseil le budget 2024 suivant :

Fonctionnement : .....621 418.27 €

Investissement : .....173 217.85 €

Dépenses et recettes qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
2024	Charges à caractère général	317 463.01€ Dont trésorerie + 220 523.01€	
	Charges de personnel	109 800,00 €	
	Atténuations de produits	25 000,00 €	
	Virement section investissement	113 323.29 €	
	Opérations d'ordre entre sections	10 316.97€	
	Autres charges de gestion courante	35 000,00 €	
	Charges financières	10 515,00 €	
	Charges exceptionnelles	0 €	
	Excédent 2023		316 994.97 €
	Produits des services		13 714,00 €
	Impôts et taxes		143 855,00 €
	Dotations et participations		118 354,00 €
	Autres produits gestion courante		28 500,00 €
	Produits exceptionnels		0,30 €
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>621 418.27 €</b>	<b>621 418.27 €</b>
	Opérations patrimoniales	0,00 €	
	Remboursement d'emprunts	61 412,00 €	
	Dépôts et cautionnement	2 175.00 €	
	Immobilisations incorporelles	10 900, 30 €	
	Subvention organisme publics	32 460.00 €	
	Immobilisations corporelles	66 270.55 €	
	Restes à reporter	€	
	Solde investissement reporté 2023		27 802.59 €
	Virement section fonctionnement		113 323.29 €
	Opérations d'ordre entre section		10 316.97 €
	Opérations patrimoniales		00 €
	Dotations Fonds divers réservation		19 600.00€
	Emprunt et dettes assimilés (dépôt et cautionnement)		2 175.00 €
	<b>Total investissement</b>	<b>173 271.85 €</b>	<b>173 217.85 €</b>

Le budget primitif 2024 est accepté à l'unanimité des membres.

### **Questions diverses**

- Madame Désirant constate une fois de plus que le pont de la Santate n'est toujours pas réparé. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Lebonvallet a accepté le devis pour les réparations du pont. Monsieur Frapart rajoute qu'il doit rencontrer Monsieur Lebonvallet dans un autre contexte mais qu'il en profitera pour lui demander une date d'intervention. Une mise au point sera faite lors de l'AG de l'AF d'Écurey le 11 avril.

- Monsieur le Maire informe les élus que n'ayant aucune nouvelle pour le contrat PEC, qu'il a proposé à Monsieur Royer un contrat à 35h lors de son entretien individuel. Monsieur le Maire précise que Monsieur Royer n'est pas contre cette proposition, qui engendrerait une modification de sa fiche de poste. Monsieur le Maire indique aux élus que Monsieur Royer s'occuperait du nettoyage des locaux communaux (SDF et mairie). Madame Désirant demande si Monsieur Royer pourrait s'occuper occasionnellement de l'entretien des vitraux de l'église qui sont difficilement accessibles. Monsieur le Maire se renseignera si cela est possible mais y est favorable et en discutera avec Monsieur Royer. Madame Stephan rappelle que l'entretien courant de l'église doit être réalisé de la paroisse. Un dossier a donc été établi et envoyé au CDG pour la prochaine session du Comité Technique qui se tiendra le 9 avril 2024. Monsieur le Maire espère que cette embauche pourrait être effective début juin au plus tard. Madame Stephan précise que cela représente une charge de personnel en plus à envisager dans le budget. Madame Lainé précise que lors de la réunion prépa budget, un montant avait été prévu pour le contrat PEC et que cela couvrira le coût de l'embauche éventuelle à temps complet de Monsieur Royer. Madame Stephan demande si une suite sera donnée à la personne retenue pour le contrat PEC. Monsieur Frapart demande si Monsieur Royer serait annualisé. Monsieur le Maire répond que cela reste encore à déterminer.

Madame Stephan précise qu'il va falloir travailler rapidement sur sa fiche de poste. Des formations seront à prévoir.

- Madame Désirant demande quand aura lieu la prochaine réunion de la commission environnement. Madame Maury précise que l'entrée du village côté Chalons est très bien fleurie. Madame Stephan propose que Monsieur Simon regarde les catalogues et fasse une proposition au plus vite. Une date de réunion de la commission environnement sera proposée après la proposition de Monsieur Simon.

- Monsieur le Maire informe les élus que les inscriptions des candidats pour les élections partielles complémentaires sont closes. La liste des candidats inscrits a été communiquée par le service élections de la Préfecture : Une liste groupée et 3 candidatures individuelles ont été validées. Le planning du tour de garde est distribué.

- Monsieur le Maire informe les élus qu'après une perte de 3 ans suite au non-déclassement de la piste, une enquête publique concernant le parc photovoltaïque devrait enfin sortir.

- Monsieur Frapart informe les élus qu'il a été contacté par Monsieur Molinier d'Airbus, que des mesures des pistes ont été prises pour une éventuelle venue d'Airbus.

### **Prochaines réunions**

Mardi 26 mars : Conseil municipal extraordinaire à 18h15

Réunion commission environnement : date à prévoir